



La gestion des déchets en Afrique du Sud

Le secteur des déchets présente de réelles opportunités pour les entreprises françaises, principalement avec le secteur privé. L'évolution de la réglementation tend à se rapprocher des standards européens, notamment dans la National Waste Management Strategy (2020). Plusieurs entreprises françaises se sont positionnées en leaders avec des parts de marché croissantes, en particulier concernant la gestion des déchets dangereux et industriels.

I. La gestion des déchets est un enjeu social et économique pour l'Afrique du Sud

Un secteur dynamique qui présente des opportunités de développement

Le secteur de la gestion des déchets pourvoit **36 000 emplois formels** et son chiffre d'affaires s'élève à **15,3 Mds ZAR par an (870 M USD)**. L'Afrique du sud produit **108 millions de tonnes de déchets par an**, dont **79% ne sont pas traités et sont regroupés dans des décharges**, mais le pays s'est engagé à réduire ce chiffre à 40% d'ici 2025. A noter que la non valorisation des déchets en Afrique du Sud ferait perdre à l'économie **17 Mds ZAR par an (950 M USD)** (CSIR).

En moyenne, **la moitié des déchets présents dans les décharges fait partie des déchets dangereux**, qui nécessitent légalement un traitement particulier à cause de leur toxicité et des risques environnementaux (*National Waste Management Strategy 2020*). Les décharges restent aujourd'hui le moyen privilégié pour le stockage des déchets, leur coût d'entrée étant la plupart du temps beaucoup moins élevé que les coûts du recyclage (dans le secteur formel). Il existe toutefois des disparités entre certaines régions, le *Western Cape*, en particulier est en avance sur le tri et la valorisation des déchets.

Un niveau de recyclage porté par le secteur informel

La collecte et le tri des déchets sont majoritairement laissés au secteur informel. L'économie des déchets pourvoit **environ 80 000 emplois informels**, parmi lesquels, on recense 65 000 *waste pickers*. On estime que **90% des matières recyclables détournées de la mise en décharge le sont grâce au secteur informel**. Ils reflètent un enjeu majeur puisque **750 M ZAR (42 M USD) sont économisés chaque année grâce au travail informel** (DEA, 2016).

Ce système de gestion informel, soulève des problèmes sociaux liés aux conditions de travail des travailleurs informels et à leur très faible rémunération.

II. Une organisation réglementaire et institutionnelle renforcée

Une réglementation évoluant vers les standards européens

La **National Waste Management Strategy de 2020**, vise à répondre à trois objectifs prioritaires : (i) la réduction de la quantité de déchets en décharges, (ii) la mise en place de services efficaces de gestion des déchets et (iii) le respect des normes et la sensibilisation des populations.

Depuis 2021, le **Waste Act** établit le **principe de responsabilité élargie du producteur (REP)**, qui implique que les acteurs économiques (fabricants, distributeurs, importateurs) soient responsables de l'ensemble du cycle de vie des produits mis sur le marché et ce sur l'ensemble de la chaîne de valeur. **L'objectif est d'inciter les producteurs à minimiser la quantité de déchets émis par leur production à travers une mesure contraignante.**

[Les disparités entre les parties prenantes](#)

A l'échelle des provinces, les **Membres du Conseil Exécutif (MEC) assurent l'application de la National Waste Management Strategy et définissent leurs normes et seuils locaux**, en respect des normes nationales préétablies, sur les sujets de la planification, de la réduction, du traitement et de l'élimination des déchets.

Les municipalités sont **mandatées pour assurer la collecte, l'enlèvement, le stockage et l'élimination des déchets** produits par les ménages. Pourtant, le taux de collecte moyen des déchets municipaux n'est que de 71% (PNUE) et les municipalités font face à plusieurs difficultés qui limitent leurs capacités de collecte et de traitement. D'une part, **les contraintes opérationnelles**, face au manque de véhicules de collectes, de main d'œuvre et d'infrastructures de traitement et aux difficultés d'accès à certaines zones éloignées. D'autre part, **le manque de financement**, la plupart des municipalités faisant face à des problèmes de recouvrement de leurs dépenses. Les municipalités peuvent externaliser les opérations de gestion auprès d'entreprises privées, **87% des municipalités n'ayant pas les infrastructures et les moyens appropriés** pour initier la réduction des déchets municipaux et l'amélioration de leur gestion. A noter que, dans la municipalité du Cap, les coûts d'entrée dans les décharges sont plus élevés, ce qui incite les acteurs, en particulier du secteur privé, à modifier leur rapport au traitement des déchets.

Le **secteur privé** a donc un rôle majeur, puisqu'il est à la fois producteur de déchets, fournisseur de services de gestion et de valorisation et consommateur de matériaux recyclés. Les producteurs de déchets commerciaux et industriels sont **responsables de la gestion et de l'élimination de leurs propres déchets**. Ils peuvent avoir leurs propres installations de traitement ou l'externaliser.

III. Une présence des entreprises françaises forte et croissante

Parmi les entreprises françaises présentes dans le secteur des déchets, plusieurs occupent des positions privilégiées sur le territoire. Les opérations récentes, de Suez et Séché Environnement, de prises de participation au capital d'entreprises sud-africaines, voire à leur rachat contribuent au renforcement de la présence française sur le territoire.

Veolia assure la collecte et le traitement des déchets dangereux - liquides et solides - dans son installation de traitement DCLM (Dolphin Coast Landfill Management), à Stanger près de Durban. En rachetant DCLM en 2019, Veolia détient désormais la plus grande installation de gestion de déchets dangereux parmi les trois qui existent en Afrique du Sud.

Séché Environnement a racheté Interwaste en 2019, entreprise sud-africaine offrant des services de gestion des déchets opérant 92.5% de ses activités en Afrique du Sud et le reste au Mozambique. Une partie des services proposés est également liée aux services de **gestion, de réhabilitation et de construction de décharges**. **Séché Environnement a ensuite racheté Spill Tech** en 2021, entreprise sud-africaine spécialisée dans les services liés à la gestion des déchets industriels dangereux. L'entreprise est présente auprès de clients privés et notamment de grandes entreprises pétrochimiques.

En 2022, SUEZ a acquis à 51% EnviroServ, spécialiste de la collecte, du traitement et de l'élimination des déchets pour les municipalités et les industriels. Présente en Afrique du Sud, au Mozambique et en Ouganda, l'entreprise gère **1,7 Mt de déchets par an, dont 125 000 sont recyclés.**